



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PONTOISE

Exécution des peines - TAJ

Requête en effacement des antécédents judiciaires sur le fichier TAJ (articles 230-8 et R40-31 du Code de procédure pénale)

TOUTE DEMANDE DOIT ETRE TRANSMISE PAR LRAR SOUS PEINE D'IRRECEVABILITE

Attention : le Tribunal Judiciaire de Pontoise n'est compétent pour l'effacement du fichier TAJ qu'à l'égard des faits qui se sont produits dans le département du Val d'Oise (sauf si une décision a été prise par un autre TJ)

Si votre requête concerne plusieurs affaires dans des départements différents, veuillez adresser votre demande à l'adresse suivante :

**Secrétariat Magistrat référent TAJ
Parquet général près la Cour d'appel de Paris
10, boulevard du Palais
75001 PARIS**

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

(Tout changement d'adresse devra être signalé à l'adresse inscrite au bas de cette page)

	Date des faits	Nature des faits	Commissariat ou gendarmerie du Val d'Oise en charge de l'affaire
Affaire n°1			
Affaire n°2			
Affaire n°3			

Le procureur de la République peut requérir l'effacement d'une mention TAJ uniquement en cas :

- d'acquiescement, de relaxe et de non-lieu
- de classement sans suite sous condition
- de décision de condamnation avec dispense de peine
- de décision avec dispense de mention sur le bulletin n°2 du casier judiciaire

En aucun cas, le procureur de la République ne peut requérir l'effacement d'une mention TAJ si l'affaire est toujours en cours.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
Exécution des peines - TAJ
3 rue Victor Hugo, 95300 Pontoise

Veillez indiquer, dans cette case ou sur un courrier, les motifs de votre demande et les conséquences de l'inscription de votre (vos) affaire(s) sur le fichier des antécédents judiciaires :

PIÈCES A JOINDRE AVEC VOTRE DEMANDE :

- ☐ Le formulaire de demande rempli
- ☐ Une copie recto-verso de votre carte d'identité ou à défaut un acte de naissance
- ☐ Une copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, facture de téléphone...)

Selon votre situation, tout document vous paraissant utile au soutien de votre requête :

- ☐ Une copie de votre contrat de travail
- ☐ Une copie de votre attestation de l'employeur
- ☐ Une copie de votre bulletin de salaire
- ☐ Une copie de votre justificatif de formation
- ☐ Une copie de votre inscription à un concours
- ☐ Une copie de votre refus d'accréditation ou d'agrément préfectoral

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE